

**DEPARTEMENT
DE LA CORREZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON**

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	3
Votants	8
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 17 février à 20 H 30,
le Conseil Municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle
polyvalente, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.
Date de la convocation : 09-02-2023

Secrétaire de séance : Sandrine GOFFLO

Conseillers présents : DUBUIS Didier, VILLENEUVE Claude, PILLET Bruno, GARDE Delphine, LOUBRIAT Clément, AUZELLOUX Christelle, VILLENEUVE Dominique, GOFFLO Sandrine,

Conseillers absents excusés : DUCHOWICZ Carine, ROQUIÉ Yoann,

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : VEZINE Stéphane pouvoir à Bruno PILLET, LEYMARIE Christian pouvoir à Didier DUBUIS, PICARDA Caroline pouvoir à Clément LOUBRIAT
Conseillers absents non excusés : LEBAS Adrien, CAMUS Franck.

OBJET : Programme voirie 2023 - Demande d'aide DETR
VC n° 2 La Nadalie – Phase 2

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à la réfection de la voie suivante :

- VC n° 2 « La Nadalie » Phase 2

et la demande de subvention DETR déposée en 2022 et non retenue par les services de l'Etat.
Les travaux et la demande d'aide sont reconduits en 2023.

Il donne connaissance du devis révisé et établi par Corrèze Ingénierie, la totalité des travaux a été estimée à :

	Travaux HT	Etudes MO HT	Levé topographique HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
VC n° 2 La Nadalie – Phase 2	43 047,00	3 600,92	1 000.00	47 647.92	57 177,50

Le Maire propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), le taux de subvention applicable correspond au taux minoré 35 %.
Il demande au Conseil de délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la réalisation des travaux de voirie présentés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à lancer le marché en procédure adaptée,

SOLLICITE pour les travaux à réaliser sur la VC n° 2 « La Nadalie » Phase 2 qui sont estimés à 47 647,92 € HT :

- Une subvention DETR au taux de 35 %,

DIT que la totalité des travaux sera financée comme suit :

- Subvention DETR : 16 676,77 €
- le reliquat sera financé par les fonds propres,

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2023

SOLLICITE l'assistance de Corrèze Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre,

DONNE tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour traiter ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire,

